

42^e assemblée générale de l'ADMD

Samedi 24 septembre 2022 - Kindarena de Rouen

Le samedi 24 septembre prochain, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (75854 adhérents, dont 1125 en Seine-Maritime) tiendra sa 42^e assemblée générale à Rouen, au Kindarena (40, rue de Lillebonne), à l'invitation de son délégué pour la Seine-Maritime, Yves Grégoire (également administrateur et trésorier adjoint).

Après la remise par le Comité consultatif national d'éthique d'un avis favorable à l'aide active à mourir (avis 139), cette assemblée se tiendra dans un contexte particulier puisque le président de la République et la Première ministre ont annoncé la tenue d'une convention citoyenne sur la fin de vie et une nouvelle loi, dès 2023, qui remplacera la loi Claeys-Leonetti de 2016 tant décriée, sorte d'impasse législative dont aucun pays au monde n'a souhaité s'inspirer et qui provoque l'exil des Français en fin de vie qui souhaitent mourir dans la dignité.

Alors que la matinée sera consacrée à la lecture des différents rapports (moral, d'activité, financier, du commissaire aux comptes), une table ronde sera organisée l'après-midi autour de la présidente de l'ADMD-Belge, Jacqueline Herremans, de la présidente de Life Circle (Suisse), le docteur Erika Preisig, et de la secrétaire générale de Derecho a Morir Dignamente (Espagne), Loren Arseguet. Un message vidéo du député de la Charente-Maritime, Olivier Falorni, sera diffusé : il y rappellera son engagement en faveur d'une loi de liberté en fin de vie.

Cette journée sera placée sous la présidence du président de l'ADMD, Jonathan Denis, de sa vice-présidente, le docteur Anne Vivien, et de son secrétaire général, Yoann Brossard.

Les travaux de cette journée seront diffusés en direct sur le site de l'ADMD (www.admd.net).

Plus d'informations sous ce lien <https://www.admd.net/articles/communiqués/42e-assemblée-générale-de-ladmd-rouen-24-septembre-2022.html> et auprès du délégué général de l'ADMD, Philippe Lohéac (dg@admd.net et 01 48 00 04 16).